

# La Commune se dote d'un "Système d'Information Géographique" (SIG)

Un **Système d'Information Géographique** ou SIG est une application informatique qui permet d'afficher en couches successives et de gérer des plans numérisés, d'associer aux objets figurant sur ces plans un certain nombre d'informations contenues dans diverses bases de données, et de disposer d'un outil de dessin pour réaliser à partir de ces plans divers documents graphiques, projets, schémas, etc...

## La numérisation du cadastre communal

C'est la base de tout SIG communal, une convention passée avec le Service des Impôts et le Conseil Général de l'Isère, permet de disposer des fichiers informatiques nécessaires à la numérisation du cadastre et à l'accès à toutes les données fiscales des taxes communales (Taxe d'Habitation, Foncier Bâti et Non Bâti, Taxe Professionnelle). Cette numérisation est réalisée, moyennant rémunération, par un prestataire de service extérieur. A l'issue de cette numérisation, après labellisation par les services fiscaux, le cadastre communal est accessible par ordinateur (aux seules personnes autorisées en raison de la confidentialité de certaines informations fiscales). On trouvera, en plus, sur ce SIG...

## L'orthophotoplan

C'est la photographie par satellite du territoire de la Commune, fournie par l'IGN, corrigée pour coïncider parfaitement avec le contour des parcelles cadastrales. Elle permet de connaître l'environnement naturel ou bâti de toute parcelle ou élément du domaine public.

## Le Plan Local d'Urbanisme

C'est le plan des zones réglementaires en matière de Droit des Sols, à la consultation, il sera possible de voir s'afficher à l'écran le classement de la parcelle concernée et les articles du règlement du PLU correspondant, afin de connaître les possibilités de construction.

## La carte des aléas naturels et le Plan de Prévention des Risques Miniers

Pour toute parcelle consultée, cela permettra de connaître les risques naturels ou miniers qui la concernent et les restrictions ou mesures particulières qui s'y rattachent.

## Le schéma directeur d'assainissement, la carte de zonage de l'assainissement et le plan des réseaux d'assainissement et eaux pluviales

Quels sont les modes d'assainissement à mettre en oeuvre sur la parcelle choisie ? y a-t-il des canalisations d'assainissement dans le terrain ou à proximité ? quel est le diamètre des canalisations ?... toutes informations disponibles par un simple clic..!

## Le plan du réseau d'eau

Comment est desservie la parcelle concernée, quels sont les abonnements (compteurs d'eau) qui y sont liés, pour quelle consommation ? où sont les vannes, les vidanges, les limiteurs de pression, etc... ?

## Le plan du réseau d'éclairage public...

et tout autre plan qu'il nous paraîtrait souhaitable d' y ajouter...

C'est la société MAGNUS FRANCE, leader des logiciels professionnels à destination des collectivités locales qui a remporté l'appel d'offres informel organisé pour sélectionner le fournisseur et prestataire de service de la mise en oeuvre de ce SIG. Le budget pour ce projet avoisine les 2 500,00 €, y compris la formation du personnel. La création du SIG et la détention des fichiers informatiques qui s'y rattachent a nécessité une déclaration à la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL). Il devrait être partiellement opérationnel pour la rentrée prochaine.